

# SA ou Sàrl en agriculture – Introduction



[SA et Sàrl en agriculture \(1 / 9\)](#)

[Télécharger le PDF imprimable](#)

Cette série de fiches est destinée à donner des informations sur le fonctionnement des SA/Sàrl en agriculture et à pointer les différents thèmes à considérer pour l'agriculteur-riche qui s'y intéresse :

- création
- fonctionnement
- responsabilités et risques
- législation

Elle a été rédigé en commun par des conseillers et conseillères de services de vulgarisation avec AGRIDEA.

**Avant de consulter les différentes fiches, nous vous invitons à lire cette introduction qui présente les différents schémas d'organisation.**

## Les différents usages des SA/Sàrl en agriculture

Les SA/Sàrl peuvent s'intégrer en agriculture dans différents schémas d'organisation qui répondent à des buts différents. Les plus courants sont expliqués ici.

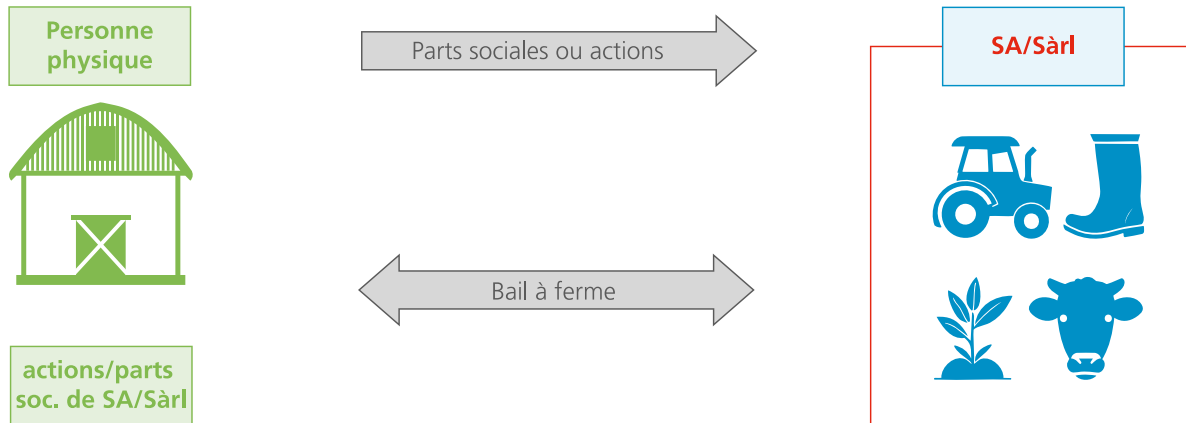
**Le choix d'un schéma d'organisation se fait selon plusieurs critères** (investissements prévus, niveau de revenu, situation en zone village, buts poursuivis...) et doit **faire l'objet d'une analyse** avec un ou plusieurs spécialistes. Toutes les conséquences devraient être mesurées sans s'arrêter à un seul critère (ex : fiscalité).

Dans l'ensemble des fiches de cette série, il sera précisé si le type de schéma d'organisation influe sur les domaines dont il est question.

## La SA/Sàrl exploite le domaine qui appartient à la personne physique

Dans cette configuration, la propriété du domaine reste à la personne physique. C'est l'activité et les actifs fermiers qui sont transférés dans la personne morale. Les biens immobiliers passent généralement dans la fortune privée.

### La personne morale **exploitant** un domaine agricole propriété d'une personne physique

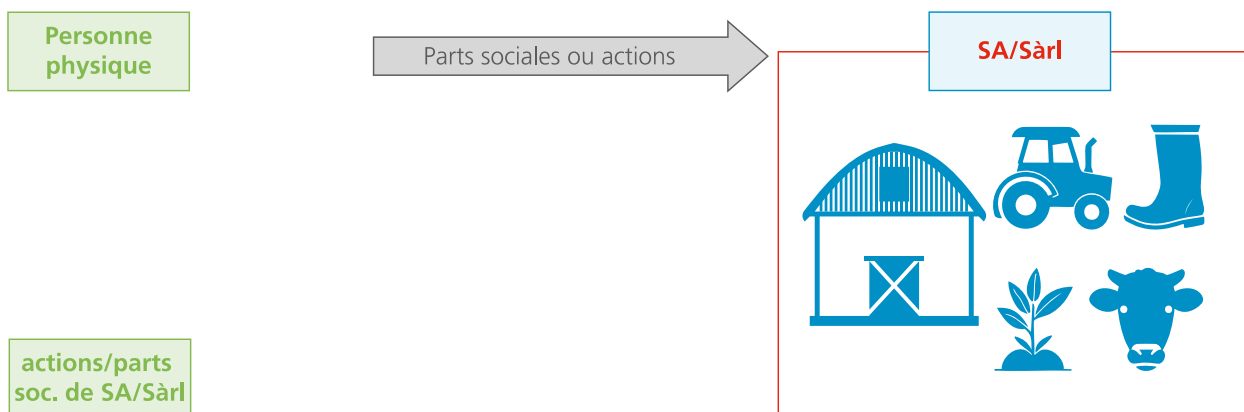


Pour les biens immobiliers en fortune privée, il ne sera plus possible d'amortir de futurs investissements. Cette option est souvent utilisée lorsqu'il existe du terrain à bâtir qui pourrait être vendu, afin de maîtriser l'impact fiscal.

## La SA/Sàrl exploite le domaine dont elle est propriétaire

Dans cette configuration, l'ensemble du domaine est transféré dans la SA/Sàrl qui devient la propriétaire et exploitante.

### La personne morale **exploitant** un domaine agricole dont elle est propriétaire



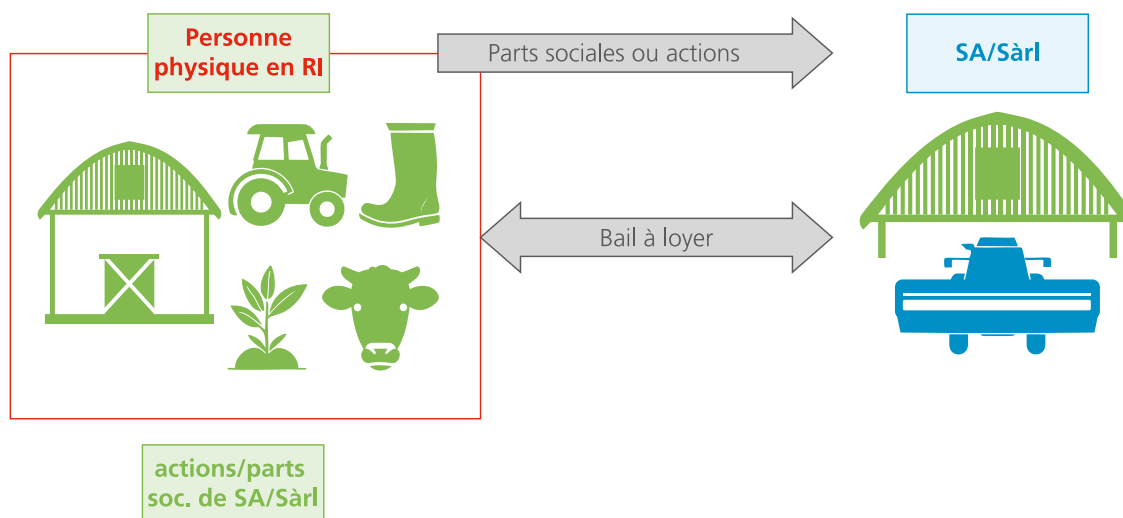
Cette option est souvent utilisée pour des exploitations avec des revenus importants et des investissements prévus (début de carrière, phase de développement) dans le but de réduire la [fiscalité courante](#).

## La SA/Sàrl est utilisée pour une activité annexe de l'exploitation

Dans cette configuration, l'exploitation peut rester en raison individuelle mais une branche d'activité ou une activité annexe est constituée ou transférée dans la SA/Sàrl.

Cela permet de segmenter les activités et les risques.

## SA/Sàrl utilisée pour une activité annexe de l'exploitation



### Autres cas

Il est aussi possible que la SA/Sàrl propriétaire d'un domaine l'affermé à une personne physique ou morale, sous conditions, notamment pour toucher les paiements directs.

## SA ou Sàrl, quelles différences ?

Les principales différences légales de fonctionnement entre SA et Sàrl sont reportées dans le tableau suivant. Concernant l'usage des SA/Sàrl en agriculture, ce qui est rédigé dans la série de fiches vaut pour les SA comme pour les Sàrl, sauf si cela est explicitement précisé.

Thème	Sàrl	SA
<b>Base légale</b>	Art. 772-827 CO	Art. 620- 763 CO
<b>Capital</b>	Minimum CHF 20'000.- (part sociale minimale de CHF 100.- ) Les statuts peuvent prévoir l'obligation, pour les associés, d'effectuer des versements supplémentaires ou de fournir des prestations accessoires.	Minimum CHF 100'000.- (CHF 50'000 libérés; valeur minimale d'une action de CHF 0,01)
<b>Apports</b>	Libération (versement effectif du montant à la société) des parts sociales	Libérer (verser les fonds à la société) au moins 20% de la valeur des actions (min.

*Principales différences de fonctionnement entre SA et Sàrl*

Le choix de la forme sociétaire doit se faire **en fonction de la situation et du projet**. Il doit faire l'objet d'une étude personnalisée.

